

Migrants illégaux à Sebta

Des terroristes potentiels ?

● Un document rédigé par le gouvernement de Sebta met en garde contre la vulnérabilité de certains jeunes migrants marocains placés sous la tutelle de l'administration sebtie. Les autorités de l'enclave craignent que des actes terroristes ne soient commandités par ces jeunes au passé inconnu.

Après Méléilia, c'est au tour de Sebta de tirer la sonnette d'alarme à propos des jeunes migrants marocains placés sous la tutelle du gouvernement local. Selon un rapport élaboré par un département relevant du gouvernement autonome de la ville, les adolescents du centre, appelé Esperanza, où sont accueillis les jeunes migrants n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans, peuvent être recrutés par des organisations criminelles. Selon ce document qui retrace les dangers qui menacent cet établisse-

«sous la menace d'attaques douloureuses par des organisations et groupuscules terroristes, infiltrés dans toutes les structures de la société». Les pouvoirs publics craignent que des les jeunes admis dans le centre, des visiteurs ou même certains travailleurs (en majorité des éducateurs d'origine marocaine, pour pouvoir communiquer avec les jeunes migrants) ne soient impliqués dans d'éventuels actes terroristes. Les pouvoirs publics de la ville estiment que l'accès au centre d'accueil est excessivement permissif, «ce qui se

contredit avec la situation géopolitique actuelle», dénonce le texte. Celui-ci a dénombré bon nombre d'incidents causés par cette absence de rigueur dans l'accès au centre et le non-respect des normes par les jeunes résidents. Selon les dernières statistiques du gouvernement sebtie, outre les jeunes migrants marocains de sexe masculin, des jeunes filles originaires du

Maroc sont également placées sous la tutelle du gouvernement de l'enclave. Contrairement aux jeunes Marocains qui sont en majorité des adolescents, les jeunes filles sont beaucoup moins âgées. Actuellement, 9 fillettes sont hébergées dans

un centre de protection appelé «Mediterraneo». Au total, la ville a offert la protection à 814 jeunes Marocains, durant les trois dernières années. Seules 64 adolescents ont pu rejoindre leurs familles, soit en Espagne ou dans le territoire européen. Contrairement à Méléilia, Sebta connaît moins de tensions sociales, à cause de ce sujet, quoique des voix commencent à s'élever pour dénoncer la passivité du Maroc à prendre en

charge ses propres enfants. Dans des déclarations devant les députés locaux, le porte-parole du gouvernement sebtie, (sous la férule du PP), Jacob Hachuel a estimé que la proposition de l'Exécutif de Méléilia de rapatrier les jeunes Marocains n'est pas une sage décision. Selon ce responsable sebtie, ces jeunes sont encouragés par leurs propres familles à mener ce projet migratoire. D'où l'inutilité de les renvoyer chez eux. Une position qui va à l'encontre des sorties fulgurantes du gouvernement de Méléilia qui appelle Madrid à intervenir auprès de Rabat pour mettre en exécution l'accord bilatérale de réadmission des jeunes Marocains. À souligner que le gouvernement de Sebta dédie une enveloppe budgétaire de 10 millions d'euros à la gestion de ce dossier.

PAR AMAL BABA ALI
a.babaali@leseco.ma

Depuis 2013, plus de 800 mineurs marocains ont été pris en charge par les autorités de l'enclave.

ment, les 160 jeunes Marocains, admis dans ce centre, ont un passé inconnu et leur conduite est imprévisible. Selon une évaluation des risques, effectuée par les auteurs de ce texte, l'Espagne, en général et Sebta, plus concrètement, sont

Colère de la population

Malgré les efforts du gouvernement pour éviter la stigmatisation des jeunes migrants marocains placés sous la protection de la ville, la population locale voit d'un mauvais œil cette présence. De nombreuses associations de voisins où se trouve le centre qui abrite le plus grand nombre d'adolescents marocains ont manifesté contre la présence de cet établissement dans leur voisinage. Pour calmer les ardeurs des résidents, les autorités publiques sebties ont annoncé le transfert de ce centre d'accueil dans la périphérie, à côté d'une prison locale nouvellement construite. De même, le gouvernement joue la carte de la modération en appelant les habitants de la ville à ne pas mettre tous les adolescents dans le même sac et à séparer le bon grain de l'ivraie car tous les jeunes ne sont pas condamnables. Toutefois, les faits sont tenaces. Selon le bilan des infractions pénales commises par des mineurs en 2015 à Sebta, 52 jeunes étrangers (marocains en totalité) ont commis des infractions contre 108 jeunes sebtis.

ROYAUME DU MAROC

VILLE DE CASABLANCA



SOCIÉTÉ CASABLANCA TRANSPORT
EN SITE AMÉNAGÉ
Société Anonyme



**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX
(SÉANCE PUBLIQUE)**

Il sera procédé à la date et l'heure ci-dessous, aux bureaux de la société Casablanca Transport en Site Aménagé SA sis à l'adresse ci-dessous, à l'ouverture en séance publique des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet la réalisation des prestations ci-dessous désignées.

N° Appel d'Offres	Désignation	Estimation MAD TTC	Cautonnement Provisoire en MAD	Frais de dossier En MAD	Date d'ouverture des plis
AOO 42/2016/CTSA-F (Marché de Fourniture)	PROJET DE LA DEUXIEME LIGNE T2 ET EXTENSION DE LA PREMIERE LIGNE T1 DE TRAMWAY DE CASABLANCA « Fourniture et installation d'une machine à laver les Tramways »	Cinq million dhs 5.000 000,00	Cinquante dhs 50 000,00	Deux cent dhs 200,00 (*)	Jeudi 06 Octobre 2016 à 10h00
AOO 43/2016/CTSA-F (Marché de Fourniture)	PROJET DE LA DEUXIEME LIGNE T2 ET EXTENSION DE LA PREMIERE LIGNE T1 DE TRAMWAY DE CASABLANCA « Fourniture et installation d'un distributeur de sable »	Cinq million quatre cent mille dhs 5.400 000,00	Cinquante-quatre mille dhs 54 000,00	Deux cent dhs 200,00 (*)	

(*) Le paiement des frais des dossiers est effectué au compte bancaire de la société Casablanca Transport en Site Aménagé SA :
RIB n°011 780 00 00 19 210 00 61403/08 (Code swift : BMCE MAMC) – Banque BMCE.

Les dossiers d'Appels d'Offres doivent être retirés, contre paiement des frais du dossier dont le montant est précisé dans le tableau ci-avant, du bureau des marchés sis à l'adresse suivante : Crystal 2-BS, Immeuble n° 2, 9ème étage, Casablanca Marina – Bd des Almohades - 20 010 Casablanca – Maroc /

Tél. : +212 5 22 94 06 86 – Fax. : +212 5 22 94 06 85, Site Web : www.casatransport.ma.

Le dossier d'appel d'offres peuvent être téléchargés, pour consultation uniquement, de la plateforme des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le téléchargement ne dispense pas les concurrents de retirer les dossiers du bureau des marchés.

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de la consultation et aux articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de la société. Ce Règlement des marchés est téléchargeable dans le site de la société www.casatransports.ma.

Les dossiers des soumissionnaires doivent parvenir sous plis fermés et cachetés, adressés à :

Monsieur le Directeur Général de la société Casablanca Transport en Site Aménagé SA
Bureau des marchés sis Crystal 2-BS, Immeuble n° 2, 9ème étage,
Casablanca Marina – Bd des Almohades - 20 010 Casablanca

Par courrier recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé au bureau des marchés de la Société ou remis au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis reçus postérieurement à la date et heure ci-dessus ne seront pas admis.

Pour tout éclaircissement concernant les modalités de retrait des dossiers, contacter le service des marchés :
Monsieur Abderrafi Akhellouf Tél.: +212 522 641 510 / aakhellouf@casatramway.ma